

ECOLES

64

Je soussigné Jean Pierre au logeur maître
 de la dite paroisse Notre Dame de
 Borree soussigné avois Reçu pour mes
 gages d'homme & chaumy Colporteur
 du lieu d'antre parois de la dite
 La somme de quarante livres Colporteur
 l'année mil Sept cent cinquante neuf
 qui sert pour l'entretien des enfans de
 la dite paroisse de Borree fait ce 3^{me}
 avril 1760 *Bulagne*

Je soussigné mademoiselle *Bulagne*
 de la dite paroisse Notre Dame de Borree de la dite
 avois reçu pour mes gages d'homme
 & chaumy Colporteur en l'année mil Sept
 cent cinquante neuf de la dite paroisse
 de Borree La somme de quarante livres
 qui sert pour l'entretien des enfans
 de la dite paroisse fait ce 3^{me} avril 1760
 script d'autre mais est signé de la même
 Je prouve ce dessus *Bulagne*

Je puis signer Antoine Chare habitant
 au lieu de la paroisse de Notre Dame de Borree
 de Chare avois reçu des mains de
 M^{rs} Thomas Reynaud Colporteur
 de la dite paroisse de Thaille et autres
 par positions de la dite paroisse la somme
 mille Sept cent Soixante quatre
 La somme de cent livres payée par
 permission de Monsieur l'Intendant
 pour les petites Ecoles de nos villages
 des enfans dont j'y est chargé par
 Monsieur de la Ribette curé de la dite
 paroisse La quelle ditte somme
 de cent livres je qu'en qu'il le dit
 M^{rs} Reynaud a promis la faire tenir
 quite pour la susdite en me fait ce
 onzième aoust mille Sept cent Soixante
 cinq Chare

Borée, le 27 Juillet 1872.

Monsieur le Ministre,

Notre commune complètement privée de maisons d'instruction en a fait construire une dans le but de recevoir en hiver les enfants disséminés au milieu des neiges sur une altitude de 1 700 mètres, exposés par conséquent à périr dans le mauvais temps.

Des faits regrettables, nous ont fait prendre cette détermination. En 1864, des enfants partis de chez eux pour se rendre au hameau voisin auprès d'instituteurs privés n'ont été retrouvés que six mois après dans les neiges et dévorés par les rats.

Nos démarches auprès du gouvernement, n'ayant jamais abouti, nous avons été forcés, livrés à nous-même et malgré notre pauvreté à faire une dépense de seize mille francs, nous en avons fourni huit, le restant a été emprunté et reste encore dû.

Notre commune vient Monsieur le Ministre, par l'organe de son maire et de son conseil municipal sous-signés vous demander un secours pour payer cette dette et huit mille francs et vous ferez cesser par cela même cet oubli regrettable dont nous avons été toujours l'objet de la part du gouvernement quoique nous contribuons en toute chose pour notre part aux dépenses de l'état.

C'est dans cet espoir, que nous avons l'honneur de vous dire

Monsieur le Ministre
vos très humbles serviteurs

CHALANCON	DUGUA	COULAUD
FAURE	ROCHETTE	ROCHETTE
DUGUA	ARCIS	LAFFONT
	REYNAUD	
CHAUUVY maire	POUZET adjoint	

Lettre du Conseil Municipal de Borée
au Ministre de l'Instruction publique.
Orthographe originale.

Le registre des décès de l'Etat-Civil de Borée, en date du 22 Avril 1864, précise que :

TOURNAYRE Régis, âgé de 12 ans, profession d'enfant, demeurant à La Marceline, commune des Estables, célibataire, fils de Joseph TOURNAYRE, cultivateur à La Marceline et de Magdeleine MALOSSE, ménagère, a été trouvé mort le 21 du mois d'Avril à 8 heures du matin au ruisseau du SARPOU, territoire de GRAILHOUSE.

On ne trouve aucune autre trace, dans les registres de décès de Borée, entre 1856 et 1867, de mort accidentelle d'enfant, non plus que dans les registres des Estables pour la même période.

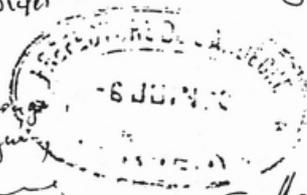


Soit transmis à Monsieur le Préfet
de l'Ardeche.

Bourges, le 21 juin 1898.

P. l'Inspecteur d'Académie en charge,
le D^e de l'École normale délégué.

La Chaylard, le 3 Juin 1898,



J. Pouzet

Monsieur l'Inspecteur,

En réponse à la lettre ci-jointe de M. le Sous-Préfet, j'ai l'honneur de vous faire connaître les résultats de l'enquête à laquelle je viens de me livrer à Boreé sur les divers griefs relevés par M. Dougen contre l'administration communale.

1^o Existence d'écoles clandestines.

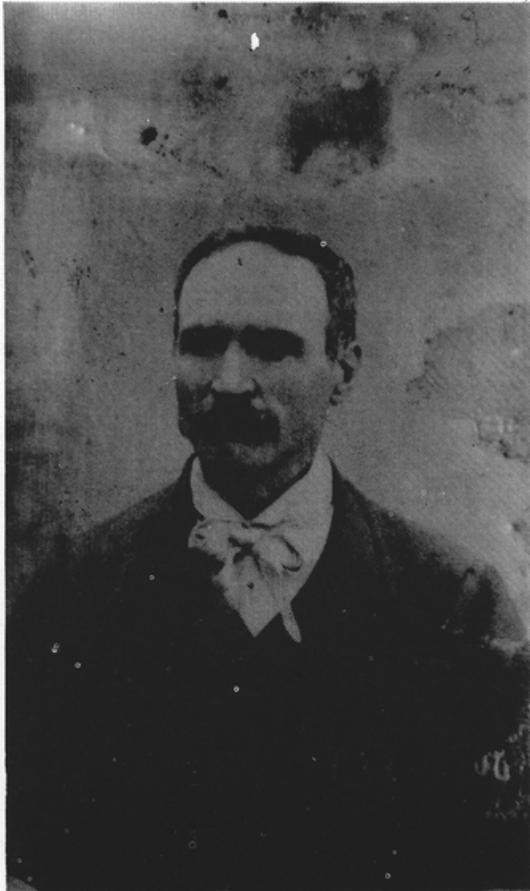
Il existe en effet, pendant l'hiver, trois écoles clandestines dans la commune de Boreé : une à Goudet, tenue par un infirme, le sieur Allix Joseph ; une autre au Moulin de Chabaud, où le sieur Blanc Régis, réunit les enfants de Raffet, du Cros - de - Bourdély, et des 2 rats ; enfin, la troisième, au Bois, a été tenue cet hiver par un jeune valet de ferme âgé de six-sept ans.

Les deux premières de ces écoles sont ouvertes dans des quartiers situés à 5 ou 6 kilomètres de Boreé. Cette distance, et la rigueur extrême du climat rendent matériellement impossible aux enfants de ces régions la fréquentation des écoles publiques du chef-lieu. Et à défaut d'écoles publiques, ces instituteurs clandestins ont pu jusqu'ici, malgré leurs connaissances très bornées, rendre de réels services à ces populations.

Quant à la troisième école, ouverte au Bois, à un kilomètre seulement de Boreé, elle semble peu justifiée. Sans doute les enfants qui se rendent du Bois à Boreé sont obligés de gravir une montée très pénible par un mauvais sentier, et il est possible que ce trajet devienne parfois très difficile pour eux pendant l'hiver. Toutefois, en raison de la proximité du chef-lieu, il n'y a pas lieu de tolérer plus longtemps cette école. J'en ignorais l'existence.

2^o Répartition du crédit annuel destiné à favoriser la fréquentation scolaire des enfants de familles indigentes.

Ce crédit qui s'élevait à 200.^f dans les années antérieures a été réduit à 100.^f en 1897.



Jean Pouzet, Instituteur à La Bâtie, à Lanteyron, à Deux-Eaux, domicilié à La Veine. Dernier instituteur de l'école publique de La Bâtie : La Buissonnée et Garamet, entre 1908 et 1915.



Privas, le 2 Juin 1903.

L'inspecteur d'Académie de l'Ardèche
à Monsieur le Préfet de l'Ardèche.

Monsieur l'Inspecteur primaire de Tournon a visité,
le 26 Mars, l'école mixte de Labâtie, commune de Borée.

En fait de réparation, on a seulement :

1°/ Vitré la porte de la classe, ce qui rend celle-ci plus claire ;

2°/ Percé un carreau de la croisée pour y faire passer le tuyau de poêle, mais comme aucune gaine extérieure ne prolonge ce tuyau jusqu'au toit, le poêle ne tire pas surtout par certains jours.

3°/ Vitré une fenêtre de la grange.

Actuellement l'institutrice, son mari et 2 petits enfants couchent à 4 dans le même lit placard de la cuisine. Un troisième enfant va naître bientôt.

Il est indispensable d'exiger au moins l'appropriation de la chambre du 1^{er} étage pratiqué dans la grange. Il faut reposer le plafond et les cloisons en planches, aveugler tous les trous donnant dans la grange, faire en sorte, en un mot, qu'on ne soit pas exposé à geler dans cette pièce sans cheminée à 1 150 m d'altitude.

Archives Départementales de
l'Ardèche. T.349.A.



Madame,
Lundi 14 Octobre, J. a été absente tout le jour, parce que nous arrachions des pommes de terre.

B. n'a pas été à l'école cause du mauvais temps.

Je n'ais pas pu venir à l'école parce que je suis été à la messe.

Madame,
R. a manqué l'école Samedi 30 Mai parce que il fallait qu'il aide.

Mon fils J.R. n'a pas fréquenté l'école le samedi. Il a été à un office de bout de mois d'un parent à Saint Martial.

Madame,
R. a manqué l'école le 12 Juin parce que il fallait qu'il garde.



Nous avons créé une coopérative scolaire qui avait, je crois, apporté beaucoup aux enfants : des activités sportives qui les conduisaient à La Voûlte, au Teil, à Privas - des voyages de fin d'année à la mer, en asse Ardèche- des arbres de Noël et des manifestations qui touchaient toute la commune. Il y eut ainsi des bals, des Kermesses, des projections de films. Je crois bien que lorsque, nous avons passé à l'école "l'auberge rouge", les gens étaient venus des quatre coins de la commune. Nous avons aussi été les premiers à avoir la télévision et ç'a été un défilé à l'école.

Borée, était alors bien vivant : 11 cafés, je crois, au village, et pourtant les conditions de vie étaient encore bien difficiles. Certaine panne d'électricité a duré trois semaines une année où tous les hommes du village ont travaillé une journée pour ouvrir la route que le chasse-neige n'arrivait pas à dégager.

Lorsque, j'arrivais à pied, ou sur mes skis, frigorifié, [à Echamp] c'était au premier qui m'offrirait un café brûlant. Et quand une maison du village, "tuait le cochon", il n'y avait pas classe l'après-midi, le maître et pas mal d'élèves étant invités au repas qui traînait en longueur...

Extrait d'une lettre d'un couple d'instituteurs en poste à Borée dans les années cinquante.